

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} MARS 2016

L'an deux mille seize, le premier mars, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CANET A., CARRION G., CECCANTI J.L., DEZÈRE J., GAGNOT Ph., GUIBERT Ch., LOUAZÉ M., LUILLIER M., MOISI Ch., PÉAN C., TERTEREAU G., VANDER ELST Ch.

Étaient absents excusés :

Fabienne LETOURNEUX donne procuration à Christina VANDER ELST
Émilie CONSONNI donne procuration à Guillaume TERTEREAU

Secrétaire : Aurélie CANET

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2016 est approuvé.

1° - **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES SUPPLÉMENTAIRES** : (Délib. n° 1)

Article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

⇒ Mode de désignation : Scrutin de liste majoritaire à un tour sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation – liste paritaire.

⇒ Répartition des sièges entre les listes opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Une seule liste s'est présentée :

- Fabienne LETOURNEUX
- Guillaume TERTEREAU
- Cécile PÉAN

Après vote à bulletin secret, ils sont élus à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

2° - **PRÉSENTATION ET VOTE DES SUBVENTIONS 2016** : (Délib. n° 2)

INTITULÉ	Versé en 2015	OBSERVATIONS	Année 2016	N°
Centre communal d'action sociale	Non versé en 2015	Le montant de la subvention dépend du besoin de financement du ccas		1
Comité national d'action sociale	8 865,83 €	Montant déterminé par le Cnas en fonction de la masse salariale. Pourcentage défini par le Cnas		2
Comice agricole	Subvention ordinaire : 1 472,00 € subvention exceptionnelle : 1 500,00 €	Feu d'artifice avec communauté de communes	communautaire	3
Ass Marolles fête son comice	3 203,00 €	Versée chaque année même s'il n'y a pas de comice dans l'année. Budget	3 203,00 €	4
Comité de jumelage	500,00 €	Budget	300,00 €	5
Sporting club marollais (S.C.M.)	7 073,00 €	Des sections au SCM ont reçu directement des subventions – Escalade, jeu d'écriture pour cordes : 391,50 € – Billard pour compensation 1/2 internet : 240,00 € – Basket financement TAP : 150,00 € (pour première période) observation 2015 : l'alliance commerciale demande que sa subvention 2015 soit allouée (84,00 € en 2015) au SCM à titre exceptionnel. Non versée en 2015 car le RIB fourni n'est pas bon Lettre + Budget	12 000,00 €	6
Histoire et patrimoine du Pays Saosnois	100,00 €	Lettre + Budget	100,00 €	7
Fondation du patrimoine	112,00 €	Lettre	112,00 €	8
Office de Tourisme Mamers et Saosnois	3 449,08 €	3 449,08 € total au titre de 2015 1,63 €/hab base 2116 habitants. Lettre	3 449,08 €	9
Association culturelle de Marolles-les-Braults	3 831,00 €	Lettre + Budget	4 000,00 €	10
A.G.I.R. (Mamers)	50,00 €	Voté 50 € en 2015 mais non versé car n'a pas fourni le bon RIB malgré une relance	200,00 €	11

INTITULÉ	Versé en 2015	OBSERVATIONS	Année 2016	N°
Association carrefour entreprise sarthe	194,00 €		194,00 €	12
Amicale Personnel et Résidents Maison de Retraite	380,00 €	Lettre (Bilan non encore fait)	380,00 €	13
ADMR	380,00 €	Lettre+ Bilan	380,00 €	14
Association soins infirmiers à domicile	372,00 €	Lettre + Bilan	372,00 €	15
Amicale des sapeurs pompiers	1 122,00 €	Lettre + Bilan	1 122,00 €	16
Association locale A.C.P.G.	49,00 €		49,00 €	17
Ass. des exploitants rivaux collecteurs (AFR)	380,00 €			18
Groupe de Défenses ennemis des cultures	184,00 €	Bilan	184,00 €	19
La gaule marollaise	201,00 €		201,00 €	20
Solidarité Paysans	37,00 €	Lettre + Bilan	37,00 €	21
Le jardinier Sarthois	69,00 €	Lettre + Bilan	70,00 €	22
La prévention routière	187,00 €		187,00 €	23
SOS amitiés	234,00 €		234,00 €	24
Secours Populaire Français	112,00 €		112,00 €	25
Mouvement « vie libre »	197,00 €	Lettre + Budget	197,00 €	26
Association Sarthoise des Amis de la Santé	25,00 €	Lettre + Budget	25,00 €	27
Alcool assistance « La croix d'or »	25,00 €		25,00 €	28
Ass. depart. des donneurs de sang bénévoles	114,00 €	Demande que tout soit versé à l'association marollaise. Lettre + Budget	114,00 €	29
Ligue contre le cancer	91,00 €	Voté mais non versée (mauvais RIB)	91,00 €	30

INTITULÉ	Versé en 2015	OBSERVATIONS	Année 2016	N°
Aide anjou et maine (sida)	81,00 €		81,00 €	31
Association Départementale des Infirmes Moteur Cérébraux (IMC)	323,00 €	Lettre	32300 €	32
Una-fam (malades psychiques)	61,00 €		61,00 €	33
Adapt Saint-Saturnin	61,00 €	Lettre	61,00 €	34
Association des paralysés de France	37,00 €		37,00 €	35
Association France Alzheimer Sarthe	111,00 €		111,00 €	36
Ass. V.M.E.H (Visite de malades dans les établissements hospitaliers)	56,00 €	Lettre	5600 €	37
Ass. cedif (centre information femmes et familles)	1 500,00 €	Lettre + Budget	1 500,00 €	38
Alliance Commerciale Marolles-les-Braults	84,00 €	Voir subvention n°6	84,00 €	39
Mamers en Mars	306,00 €		306,00 €	40
Restos du cœur	224,00 €	Lettre + Bilan + Budget	250,00 €	41
Air 72 insuffisants respiratoires	81,00 €	Lettre	81,00 €	42
APAJH Sarthe Mayenne (Association pour adultes et jeunes handicapés)	- €	Lettre + Budget	100,00 €	43
T21 somie	102,00 €	Lettre + Budget	102,00 €	44
Radio Alpes Mancelles	100,00 €	Lettre + Bilan	100,00 €	45
Association des conciliateurs de justice	500,00 €	Deux fois par mois permanence de monsieur le conciliateur de justice. Lettre + Bilan	500,00 €	46

INTITULÉ	Versé en 2015	OBSERVATIONS	Année 2016	N°
Ogec Notre Dame	- €	Demande de matériels de Monsieur Bartoli	selon demande	47
La Patriote de Bonnétable	500,00 €	Course cycliste 2015. Egalement prévue en 2016	500,00 €	48
SPORT HANDICAP Marollais	500,00 €		300,00 €	49
SARTHE MILITARY VEHICULES (Location de matériel d'époque)	400,00 €	Aurait dû être versée en 2014 pour la commémoration d'Août 44 libération de Marolles les Braults	0,00 €	50
École publique Paul Fort (Mamers)	- €	Pour animation culturelle en 2016. Subvention votée en Dec 2015. 25,80*3 enfants de Marolles scolarisés en section n'existant pas à Marolles les Braults (Classe CLIS)	77,40 €	51

SUBVENTIONS SCOLAIRES VERSÉES EN 2015

INTITULÉ		VERSÉ ANNÉE 2015 arrondis à l'euro sup.	OBSERVATIONS	Année 2016	N°
ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE Année-Scolaire 2014-2015 Nombre d'enfants : 75 Marollais : 50 Extérieurs : 25	coopérative scolaire	306 € (4,08/enfant)	Tous les enfants	4,10 €	52
	l'école au cinéma	382 € (5,09/enfant)	Tous les enfants	5,10 €	53
	sorties de fin d'année	382 € (5,09/ enfant)	Tous lesenfants	5,10 €	54
	noël	459 € (6,12/enfant)	Tous les enfants	6,15 €	55
Année-Scolaire 2015-2016 Nombre d'enfants : 76 Marollais : 45 Extérieurs : 31	danse	765 € (255/classe) 3 classes en 2015	2 ou 3 classes en 2016	255€/classe (Si intervention professeur danse)	56

INTITULÉ		VERSÉ ANNÉE 2015 arrondis à l'euro sup.	OBSERVATIONS	Année 2016	N°
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE Année-Scolaire 2014-2015 Nombre d'enfants : 127 Marollais : 74 Extérieurs : 53 Année-Scolaire 2015-2016 Nombre d'enfants : 137 Marollais : 83 Extérieurs : 54	coopérative scolaire	518 € (4,08/enfant)	Tous les enfants	4,10 €	57
	l'école au cinéma	648 € (5,10/enfant)	Tous les enfants	5,10 €	58
	plaisir de chanter	194 €	Montant forfaitaire pour toute l'école	194 €	59
	théâtre	- €	Pas de projet de théâtre	255€/classe	60
	danse	- €	projet de danse	255€/classe (pas de professeur danse)	61
	point lecture	175 €	Montant forfaitaire pour toute l'école	175 €	62
	bourses et prix	648 € (5,10/enfant)	Tous les enfants	5,10 €	63
	Classe de neige transformée en classe de Mer depuis deux fois	Première classe à l'Île d'Oléron en Avril 2014. Subvention de 4 998 € versée en avril 2014 5508 € (102/enfant)*54 participants. Subvention versée en décembre 2015	Portbail. CM1/CM2. Aurait dû avoir lieu en 2016. Avancée à octobre au lieu d'avril pour qu'ils travaillent dessus toute l'année scolaire (sept-juillet)		64

INTITULÉ		VERSÉ ANNÉE 2015 arrondis à l'euro sup.	OBSERVATIONS	Année 2016	N°
ÉCOLE PRIVÉE Année-Scolaire 2014-2015 Nombre d'enfants : 75 Marollais : 50 Extérieurs : 25 Année-Scolaire 2015-2016 Nombre d'enfants : 59 Marollais : 36 Extérieurs : 23	noël	117,00 €	Tous les enfants de maternelle (17 enfants)	117,00 €	65
	récompenses	444,00 €	montant global	444 €	66
	participation	25 622,00 €	Fonction du montant des frais de fonctionnement facturés aux communes extérieures x par le nombre d'enfants marollais en 2015 13 mat = (1109) : 14 417 € 27 el = (415) : 11 205 €		67

INTITULÉ		VERSÉ ANNÉE 2015 arrondis à l'euro sup.	OBSERVATIONS	Année 2016	N°
COLLÈGE JEAN MOULIN	Foyers sociaux éducatifs (FSE)	551,00 €	Somme forfaitaire	551,00 €	68
	association sportive	209,00 €	Somme forfaitaire	209,00 €	69
	subvention compensatoire pour location des équipements sportifs de la Commune	2 * 10 000€, 20 000 € versés 2015 (2 années cumulées 2014+2015)	Location des équipements sportifs tarifs 2015-2016: - Tarif de base : 8,51 € - Supplément chauffage : 2,36 € - Supplément gardien : 5,93 € - Petite salle : 5,14 € - Stade : 9,89€ - Installation extérieur : 4,83	10 000,00 €	70

INTITULÉ		VERSÉ ANNÉE 2015 arrondis à l'euro sup.	OBSERVATIONS	Année 2016	N°
SECTIONS PROFESSIONNELLES	Maisons familiales	54,50 €/enfant	par enfant marollais	54,50 €	71
	Centre de Formation du bâtiment et travaux publics	74 €/enfant	par enfant marollais	74,00 €	72
	Section professionnelle dans un lycée public ou privé	54,50 €/enfant	par enfant marollais	54,50 €	73

INTITULÉ		VERSÉ ANNÉE 2015 arrondis à l'euro sup.	OBSERVATIONS	Année 2016	N°
VOYAGES CULTURELS ET LINGUISTIQUES	Classe patrimoine (5 ^e)	36 €/enfant (9 enfants) = 324 €	Par élèves marollais et versée à chaque famille. Si RIB fourni (concerne 69 familles en 2014-2015, seules 34 familles ont fourni les documents demandés.)	36 €	74
	Séjour Linguistique (4 ^e)	36 €/enfant (10 enfants) = 360 €		36 €	75
	Classe de Mer	36 €/enfant		36 €	76
	Classe de Neige (3 ^e)	36 €/enfant (8 enfants) = 288 €		36 €	77
	Classe Découverte (6 ^e)	36 €/enfant (7 enfants) = 252 €		36 €	78

INTITULÉ		VERSÉ ANNÉE 2015 arrondis à l'euro sup.	OBSERVATIONS	Année 2016	N°
Centre de ressources pédagogiques des écoles publiques du Nord Sarthe (CRPEPNS)		110,00 €	Lettre + Bilan	110,00 €	79
CINÉ AMBUL		425,00 €		450,00 €	80
CONSEIL LOCAL PUBLIC PARENTS D'ÉLÈVES FCPE		112,00 €	Lettre + Bilan	120,00 €	81
ASS PARENTS D'ÉLÈVES école privée		112,00 €	Lettre + Bilan	120,00 €	82
Œuvre des pupilles Ecole publique		25,00 €		25,00 €	83

DEMANDES EXCEPTIONNELLES AU TITRE DE 2016				
INTITULÉ	Versé en 2015	OBSERVATIONS	Année 2016	N°
FSE collège de Bonnetable		Pour organisation de voyages et sorties 1 enfant de Marolles les Braults	36,00 €	84
Génération mouvement Marolles		Nous ont transmis un dossier de demande de subvention	500 € pour la fête de Marolles 2015	85
Poker Marollais		Lettre	100,00 €	87
Verdun 1916			100,00 €	88
Ass des mutilés de la voix	100,00 €	Lettre	100,00 €	89

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Les propositions de subventions émises par la Commission des Finances sont retenues par le Conseil Municipal.

Les subventions pour les associations qui n'ont pas remis leur bilan ou leur budget, sont votées, mais ne seront versées qu'à réception de ce bilan ou de ce budget.

Quelques précisions :

⇒ **Pour la subvention n° 18 : « ASSOCIATION DES EXPLOITANTS RIVERAINS DES COLLECTEURS »**
Elle n'est pas inscrite pour 2016. Mais en cas de besoin elle sera à nouveau étudiée.

⇒ **Pour la subvention n° 43 : « APAJH »**

La section de Marolles ne percevra en fait que la différence entre le montant total de la subvention, 100 € moins la part affiliation (34 €) conservée par APJH Département.

⇒ **Pour la subvention n° 49 : « SPORHANDICAP MAROLLAIS »**

Une subvention de 300 € leur est versée.

⇒ **Pour la subvention n° 85 : « GÉNÉRATION MOUVEMENT MAROLLES »**

Une subvention de 500 € leur est réservée si la manifestation pour la Saint-Rémi, organisée avec l'APAJH est déficitaire et dans cette seule hypothèse, sur présentation du bilan de la journée.

3° - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AU LIEU-DIT SAINT-SYMPHORIEN : (Délib. n°3)

Le Département doit réaliser une opération sécurisation du réseau électrique au « Hameau de Saint-Symphorien » et envisage de la mettre en souterrain compte tenu du caractère urbanisé de la zone d'intervention.

Ce projet a été présenté à M. MAUDUIT.

Orange estime l'intervention téléphonique à 15 000 € HT. Le Département propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage (MOA) et la maîtrise d'œuvre (MOE) des travaux de génie civil de télécommunication.

La Commune aurait à sa charge 80 % des travaux. La mise en souterrain du réseau électrique est prise en charge à 100 % par le Département.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal souhaite profiter de cette opportunité et décide de procéder à l'enfouissement des réseaux. Le coût pour la Commune sur les réseaux téléphone sera de 12 000 € HT.

Parallèlement, la Commune assurera l'enfouissement du réseau d'éclairage public (*la mise en souterrain du réseau électrique est 100 % prise en charge par le Département*). Le Conseil Départemental est désigné comme maître d'œuvre (MOE) et maître d'ouvrage (MOA) des travaux de génie civil de télécommunications.

4° - RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA RENÉGOCIATION DU CONTRAT D'AFFERMAGE QUI NOUS LIE AVEC VEOLIA JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2016 : (Délib. n° 4)

Le Conseil Municipal doit choisir pour la gestion de son assainissement entre un fonctionnement en régie ou une délégation de Service Public, système qui existe actuellement.

Le **choix de la régie** implique une embauche de personnels qualifiés pour gérer :

- Les stations d'épuration,
- Le réseau d'assainissement,
- Les travaux à prévoir, pour maintenir en état toutes ces installations.

En cas de dysfonctionnement du système entraînant un problème de conformité des eaux après traitement, c'est le Maire qui est responsable.

La délégation de Service Public :

La Commune confie à un prestataire de service : Le fermier, par le biais d'un contrat d'affermage la gestion de l'assainissement. Le fermier est responsable des dysfonctionnements et du non-respect de la législation en matière de conformité de l'eau issue du traitement.

La Municipalité propose de maintenir le système actuel : Délégation de Service Public. Le fermier attributaire sera désigné à l'issue d'une procédure s'apparentant à un marché public, donc après mise en concurrence.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir ouï l'exposé du rapport de la Société « INTÉGRALE ENVIRONNEMENT » le Conseil Municipal à l'unanimité choisit comme mode de gestion du service assainissement, la délégation de Service Public.

5° - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS :

**COMMISSION DES TRAVAUX
du 9 février 2016
Responsable : Claude MAUDUIT**

Étaient présents :

Claude MAUDUIT, Christelle DEROYE, Michel LUILIER, Michel LOUAZÉ, Jean-Claude BOULARD, Chantal MOISI, Aurélie CANET, Guillaume TERTEREAU, Jean-Louis CECCANTI, Cécile PÉAN, Christina VANDER ELST

Absents excusés :

Jean-Michel LEFEBVRE – Christian JONCHERAY - Fabienne LETOURNEUX – Christelle GUIBERT – Jacques DEZÈRE – Émilie CONSONNI – Gersende CARRION – Philippe GAGNOT

1. TROTTOIR AUTO-ÉCOLE – RUE DES FEUILLANTINES :

Absence de trottoir de la rue des Pommes d'Amour à la route de Courgains. Il a été proposé dans un premier temps de réaliser un trottoir côté auto-école (*proposition mentionnée lors de la réalisation du PAVE*).

Sur place, il a été constaté :

☞ que la haie de thuyas était trop épaisse et qu'elle gênerait probablement lors de la réalisation des travaux. Il sera vu avec Mme LOUAZÉ, propriétaire, s'il n'est pas possible de la diminuer.

☞ que la cour de l'auto-école était un peu en contrebas et de ce fait plus basse que le niveau de la rue. M. BONE, auto-école en sera informé. Il devra donc gérer à ses frais l'évacuation des eaux pluviales de sa propriété, vers le réseau existant.

Certains membres ont demandé pourquoi pas des trottoirs des deux côtés. (*Il sera donc demandé à M. DEROUET dans le cadre de l'ATESART d'étudier ce projet et d'établir les devis*).

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Compte tenu du coût élevé des travaux, le Conseil Municipal décide de ne réaliser en 2016 qu'un seul côté de trottoir, celui longeant l'auto-école.

Coût estimé par l'ATESART pour un seul côté : 21 920 € HT soit 26 304 € TTC.

2. PARKING POIDS LOURDS EN BORDURE DU STADE DE FOOTBALL :

1^{ère} solution :

Il est proposé d'interdire cet emplacement aux poids lourds et de les rediriger vers le parking poids lourds aménagé rue de Bonnétable.

2^e solution :

Il est proposé d'aménager une bande d'enrobé sur la longueur (pour 2 ou 3 camions) si la largeur le permet et de matérialiser un passage pour les piétons contre la clôture existante.

Il a été signalé que des véhicules faisaient le tour du « bloc sanitaire » du stade. Afin d'éviter un incident voire un accident, la Commission propose de mettre en place des jardinières.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

La deuxième solution est retenue : Un parking sera aménagé pour les poids lourds. Le montant des travaux est en attente.

L'installation de jardinières pour éviter que des véhicules ne tournent autour des vestiaires du foot est acceptée.

3. ENTRÉE DES GARAGES ET HABITATIONS - RÉSIDENCE DU BONIO :

Une étude va être menée avec plusieurs possibilités :

☞ Enrobé ?

☞ Béton désactivé (car pas besoin dans ce cas de bordure) ?

Il sera proposé au Conseil Municipal la solution la mieux adaptée.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Les choix dépendront du coût des travaux, en attente de réception.
Il faudra peut-être réserver l'enrobé aux bandes d'accès des garages et le béton désactivé aux accès vers les entrées.
Cette présence des deux matériaux introduira un peu de couleur dans l'aménagement.
La proposition chiffrée sera soumise à nouveau au Conseil Municipal.**

4. PARKINGS :

☐ - Garage PEUGEOT (M. ROYER)

Les avis étant partagés, il est proposé d'effectuer dans un premier temps un terrassement et un empierrement sur l'espace situé devant l'entrée du garage, ce sans abattre les arbres. Cet aménagement permettrait à M. ROYER d'exposer à la vente quelques véhicules neufs ou d'occasion.

M. MAUDUIT faisait remarquer néanmoins que si deux marronniers étaient ôtés, cela faciliterait l'exécution des travaux, mais également optimiserait l'emplacement de stationnement de deux ou trois places.

☐ - Au niveau du carrefour de la Cidrerie :

Il est proposé un empierrement de façon à aménager un espace de stationnement pour les employés de la Cidrerie, en gardant toutefois un espace vert suffisant pour ne pas masquer la visibilité du carrefour.

Cet aménagement permettrait également aux salariés du garage de stationner. Par contre le stationnement anarchique sur la bande « enherbée » au niveau de la cidrerie serait interdit.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Les différentes propositions émises par la Commission sont retenues par le Conseil Municipal. Les deux marronniers seront abattus et l'empierrement de l'espace devant le garage ROYER sera assumé par le Garage.
Un empierrement sera également réalisé pour le parking de la Cidrerie.**

5. RUE MOHAIN - DANGÉROSITÉ DU CARREFOUR AVEC LA RUE DE MAMERS

La Commission propose :

1^{er} solution ⇒ une partie en sens unique du carrefour avec la RD 27 (rue de Mamers) à l'entrée du « U Express », ensuite la rue resterait avec une circulation dans les deux sens.

2^e solution ⇒ Pose d'un miroir (*il y en a un de disponible aux Ateliers*). Du fait que celui-ci sera implanté sur une route départementale, le Conseil Départemental devra être contacté.

Depuis la Commission, Mme GARNIER s'est renseignée auprès de l'Agence Technique Départementale de Beaumont-sur-Sarthe, il n'y aurait pas de problème du fait que c'est en agglomération. Toutefois une permission de voirie devra être déposée auprès de l'ATD avec un plan d'implantation joint.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

**À l'unanimité des membres du Conseil Municipal, moins deux voix, il est décidé de mettre en sens unique la rue Mohain, de la RD 27 (rue de Mamers) vers la RD 19 (rue de Courgains), sur toute sa longueur.
Les riverains, consultés par un Conseiller Municipal se sont tous prononcés en ce sens.
La signalisation correspondante va donc être implantée :**

- 2 « Sens Interdits » au niveau de l'entrée de la rue Mohain, côté RD 19 (rue de Courgains),
- 2 panneaux sur la RD 19 en amont précisant que le tourne-à-gauche ou à droite est impossible
- 1 flèche « Sens Unique » à l'entrée de la rue Mohain, côté RD 27 (rue de Mamers).

Cet aménagement, supprimera la dangerosité du carrefour avec la rue de Mamers (RD 27).

6. LOTISSEMENT DU « PETIT CLOS » :

M. Michel LOUAZÉ signalait qu'il lui avait été dit que des poids lourds « mal dirigés par leur GPS » s'engageaient sur le Chemin de la Touche, au lieu d'emprunter la rue des Feuillantines, ce qui les obligeait à traverser le lotissement au risque de dégrader les aménagements faits.

La Commission propose la mise en place d'un panneau « Voie sans Issue ».

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal retient ces dispositions.

7. INSTALLATION DE RADARS PÉDAGOGIQUES AUX ENTRÉES DE MAROLLES :

Il est proposé d'installer ces radars comme ci-dessous :

- | | |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ☞ Pour les véhicules venant de Dangeul | ⇒ au niveau de chez M. et Mme BOUTEILLÉ, |
| ☞ Pour les véhicules venant de Courgains | ⇒ au niveau de chez M. Gérard LOUAZÉ, |
| ☞ Pour les véhicules venant de Bonnétable | ⇒ entre le C.A.T. et la propriété de Mme TISON |
| ☞ Pour les véhicules venant de Mamers | ⇒ Essayer avec le radar mobile (<i>avant la prochaine réunion du Conseil Municipal</i>) au niveau de la résidence du Petit Clos dans la ligne droite (± 100 m) |

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal retient ces dispositions. Mais auparavant les emplacements exacts seront confirmés par le radar mobile.

8. CIRCULATION DES POIDS LOURDS DANS MAROLLES :

La Commission propose deux sens de circulation, en venant du Mans pour rejoindre la Société SARREL :

- ⇒ Rue Lorient de la Borde, rue de Bellevue, rue du Dr Paul Chevalier (± 700 m)
- ⇒ Rue du Général de Gaulle, rue de Mamers, rue d'Ebernhahn, rue du Minot, boulevard de la Gare (± 1400 m).

Une étude est en cours pour l'évaluation du surcoût en cas de voirie lourde.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

La circulation des poids lourds se fera sur deux sens :

Dans le sens RD 27 (Moncé – La Ferté-Bernard) ou RD 19 (Courgains – Alençon) :
Rue d'Ebernhahn – Rue du Minot – Rue de Bonnétable – Boulevard de la Gare

Dans le sens RD 27 (Dangeul – Le Mans) voulant rejoindre le Boulevard de la Gare :
Rue Lorient de la Borde – Rue de Bellevue – Rue du Dr Paul Chevalier

Ce double circuit rend inutile la mise en place d'une voirie lourde, si ce n'est dans les crosses où la rotation des camions « arrache » la chaussée. Le coût de ces voiries en sera diminué.

9. CHEMINEMENT EN BORDURE DE LA RD 25 POUR REJOINDRE LE CHEMIN PÉDESTRE :

Depuis qu'une partie du chemin pédestre a été cédée à la Société SARREL, les piétons voulant emprunter l'ancienne voie du « Mamers – Saint-Calais » doivent rejoindre le chemin du « Parc Bouvet ». Pour ce faire, ils doivent emprunter la route de Saint-Aignan (RD 25).

La Commission afin de sécuriser cette voie, propose de buser le fossé et d'y apporter un empierrement. Toutefois la voie étant une départementale, le Conseil Départemental devra donner son accord.

10. CHEMINEMENT LE LONG DE LA RD 27 DE LA ROUTE DE MÉCORBON (VC 8) AU NIVEAU DU GUÉ :

Il avait été demandé par des parents dont les enfants se rendent à l'école à pied, la possibilité de créer un passage piétonnier le long de la RD 27 afin de sécuriser leur trajet.

La Commission ne s'oppose pas à cette demande, toutefois, il faudra repousser le panneau d'agglomération. Il pourra être par la suite créé un cheminement (busage et empiérement).

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA QUESTION N°9 ET LA QUESTION N° 10 :

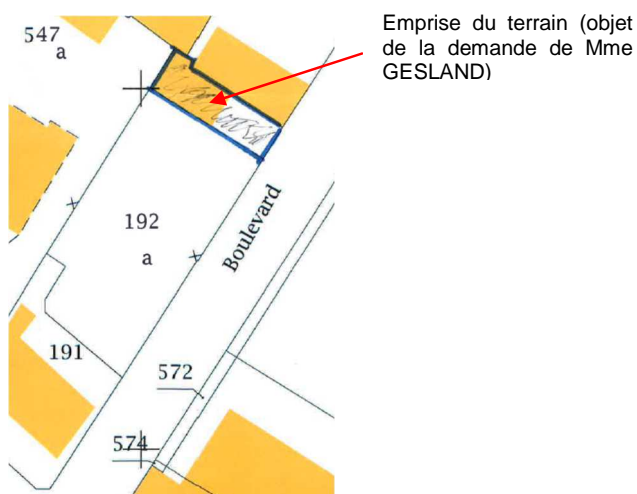
Un arrêté du Maire procèdera au recul de ces panneaux puisque les deux projets de busage sont retenus par le Conseil Municipal, pour la sécurité de tous.

La décision du Conseil Municipal est motivée, outre la sécurité piétonne, par le maintien de la prise en charge par le Département de la bande de roulement de ces voies départementales, même en agglomération.

Par contre, fossés et bermes seront à la charge de la Commune. Tous les travaux doivent recevoir l'aval du département.

11. DEMANDE DE Mme PAULE GESLAND :

Mme GESLAND, riveraine de la propriété TERTEREAU, sise 43, rue du Docteur Paul Chevalier demande à acquérir une bande de terrain d'environ 5 m de large en fond de la parcelle AC 192.



La Commission ne s'oppose pas à cette demande, mais souhaite attendre avant transaction, les propositions d'aménagement du carrefour.

Elle évoquait quelques solutions pour utiliser le reste de terrain après l'aménagement du carrefour :

1ere solution :

Aménager ce terrain en places de parking car il s'avère que la place de la gare est de plus en plus souvent saturée. Ces places supplémentaires permettraient aussi de désengorger la rue d'Accès, M. LUILIER faisait remarquer que les habitants de la rue n'ont quelquefois plus accès à leur garage.

Actuellement le marquage en place en bordure du boulevard de la Gare permet le stationnement mais celui-ci sera supprimé lors des travaux d'enfouissement des réseaux.

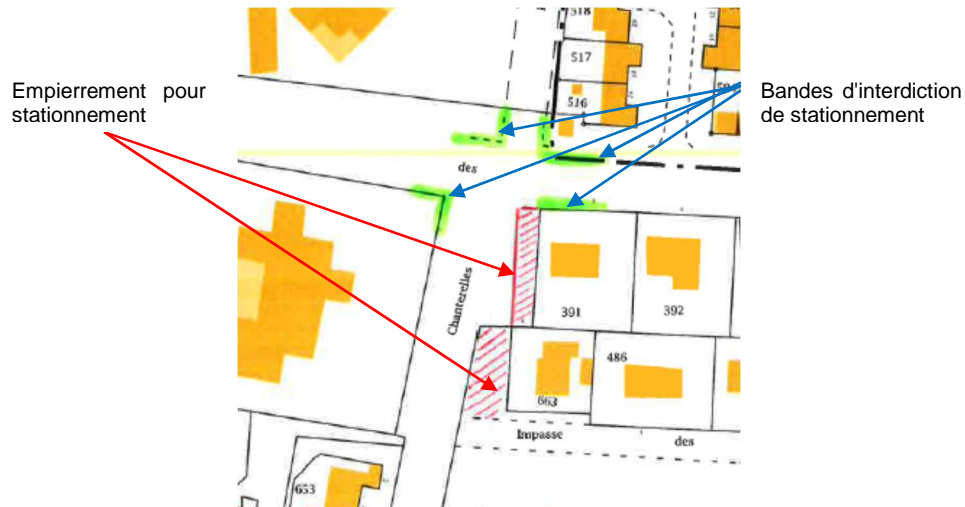
2° solution :

Quelques membres ont proposé aussi l'aménagement de cet espace en aire de pique-nique.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Mme Paule GESLAND recevra une réponse d'attente. Aucune décision n'est prise à présent pour l'occupation du terrain qui ne sera pas occupé par la voirie.

12. PARKING DES ÉCOLES :



La Commission propose pour **optimiser le stationnement** :

- ☞ D'ôter les jardinières,
- ☞ D'empierrier la partie restant disponible du côté de chez M. BATAILLE dans un premier temps,

Pour **sécuriser le carrefour et faciliter les manœuvres des cars scolaires**

- ☞ Apposer aux angles de chaque rue des bandes jaunes de stationnement.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Les propositions de la Commission sont acceptées par le Conseil Municipal.

13. DIVERS :

- **Chemin des Écoliers :**

Très boueux

Peut-être envisager un drainage ?

- **Ronces sur le parking de la Salle Jean-de-la-Fontaine**

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Aucune solution n'est actée. À suivre...

**COMMISSION DES DÉCORATIONS DE NOËL
du 17 février 2016
Responsable : Jean-Louis CECCANTI**

Présents : Jean-Louis CECCANTI, Christelle DERROYE, Cécile PÉAN, Fabienne LETOURNEUX, Jean-Claude-Boulard, Christina VANDER ELST, Jean-Luc LABELLE

Constats suite aux illuminations de 2015 :

- Retour très positif pour la place de l'Église avec les nouvelles décorations.
- Les personnages au pied de l'Église pas assez visibles la nuit ⇒ mettre des projecteurs pour éclairer la scène globalement.

- Manque d'illuminations au niveau des vitrines des commerçants.
- Les décorations sur poteau trop dispersées sur les axes principaux.

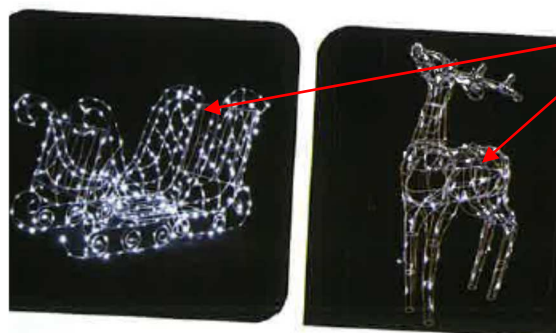
L'objectif pour la seconde année est d'axer les illuminations sur le Centre Bourg :

- La toile d'araignée de l'Église est devenue obsolète (*plus de 15 ans*). Elle serait remplacée par une alternance de guirlandes scintillantes et de petites boules blanches ou jaunes (*les mêmes modèles que sur la place de l'Église*).
- La Place Nationale pourrait être illuminée par des boules aux entrées de cette place (*rue de Bonnétable – rue Paul Chevalier...*), possibilité de faire « un plafond » illuminé traversant cette place.



⚠ Demander l'autorisation aux propriétaires des bâtiments.

- L'Église et la Mairie pourraient être mises en valeur par des projecteurs lasers avec des lumières blanches ou jaunes pour rester dans le ton de la place de l'Église.
- Aux entrées de la Commune, remettre les traversées mais par contre les décorations sur poteau, les concentrer sur les rues du centre bourg et sur l'axe « Rue Lorient de la Borde jusqu'à la Salle Jean-de-la-Fontaine » qui est très « passant ».
- Les petits personnages confectionnés par les enfants lors des TAP, pourraient être illuminés par des projecteurs pour mieux les voir la nuit.
- Les arbres de l'espace vert de l'école Notre-Dame pourraient être mis en valeur par des guirlandes scintillantes ou gouttes d'eau.
- Agrémenter l'espace vert sous le magnolia près de la Bibliothèque avec des animaux (*rennes*), traîneau du Père Noël, cadeaux....



Ces sujets pourraient être réalisés en Régie

- Inciter les commerçants du centre bourg à illuminer leur vitrine avec un concours « La plus belle vitrine de Marolles » voté par les habitants lors du Marché de Noël ⇒ prendre contact avec M. Sébastien GUIBERT.
- Faire un concours pour les maisons.

COÛT ESTIMÉ :

Désignation	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT	TVA	Total TTC
- Clocher Église Projecteur lumière	517,50 €	03	1552,50 €	310,50 €	1 863,00 €
- Descente- clocher de l'Église - Boule sphère 3 DLED	61,00 €	39	2 379,00 €	475,80 €	2 854,80 €
- Frise LED animée	78,50 €	52	4 082,00 €	816,40 €	4 898,40 €
- Façade Mairie - Projecteur lumière RGBIP 67 54 LED de 3 watts (haute puissance)	517,50 €	2	1 035,00 €	207,00 €	1 242,00 €
- Place Nationale - Boule sphère 3 LED Ø 35 cm	61,00 €	6	366,00 €	73,20 €	439,20 €
- Boule sphère 3 LED Ø 70 cm	119,00 €	2	238,00 €	47,60 €	285,60 €
- Boule sphère 3 LED Ø 115 cm	220,00 €	2	440,00 €	88,00 €	528,00 €
TOTAL			10 092,50 €	2 018,50€	12 111,00 €

L'installation des illuminations dès Novembre avec une programmation pour les premières illuminations au Marché de Noël et la totalité la première semaine de décembre.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal est favorable aux propositions de la Commission.

Par contre, de l'avis de certains Conseillers Municipaux, les fournitures semblent à un prix excessif. Des prix plus compétitifs vont être recherchés.

Un Conseiller Municipal souligne que Noël est le « temps de la Paix » et que des décorations plus symboliques pourraient peut-être être installées (colombes,...).

Le Marché de Noël est tôt, trop tôt pour que ce soit à cette occasion que le jury des illuminations, se prononce. Revoir le timing ?

Il a aussi été abordé la mise en valeur des vitraux de l'Église par un éclairage intérieur. Ce serait l'occasion, les vitraux venant d'être restaurés.

6° - COMPTE-RENDU TAP / INSPECTION ACADÉMIQUE : (Délib. n° 5)

La réponse de l'Inspecteur d'Académie refusant de mettre à disposition les deux services civiques contractés par l'école élémentaire sera lue en séance.

Il sera proposé au Conseil pour pallier ce refus, une solution : Toujours avec l'accord de l'Inspection Académique, compléter le temps des services civiques de 5 heures ce qui portera leur contrat à 35 heures dont 30 heures à la charge de l'Inspection et 5 heures à la charge de la Commune.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte que deux contrats de travail pour augmentation temporaire de travail soient signés avec les deux jeunes sous emploi civique « École Élémentaire ». Chaque contrat aura une durée hebdomadaire de 5 heures et s'étendra du 7 mars 2016 au 5 juillet 2016. Le coût estimé charges patronales comprises est de 2 400 € pour les deux contrats.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

Mme DEROYE chargée des affaires scolaires précise que la Commission Communale des Affaires Scolaires sera réunie avant la fin de l'année scolaire donc avant fin juin 2016 pour faire le point sur les TAP, leur organisation, leur avenir.

7° - C.C.A.S. – RÉPARTITION DES AIDES :

Aides apportées au cours de l'année 2015 : **5 312,10 €**

Réparties comme ci-dessous :

Secours sans remboursement (article 6561)

EAU :	378,08 €	3 Familles
ÉLECTRICITÉ & GAZ :	2 177,07 €	9 Familles
VOYAGES SCOLAIRES :	440,00 €	2 enfants d'une même famille
BONS ALIMENTAIRES :	406,01 €	10 bons délivrés à 6 Familles

Secours avec remboursement (article 2764)

ÉLECTRICITÉ :	1 910,94 €	4 Familles
---------------	------------	------------

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal prend note de cette information.

10° - OUVERTURE DE CRÉDITS : (Délib. n° 6)

Article 2051 « *Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires* » ⇒ 4 417,20 € (SEGILOG)

Opération 17 – Article 2188 « *Autres immobilisations corporelles* » ⇒ 1 010,95 € (Kit de protection)

Opération 108 « *Magasin Produits Locaux* » ⇒ 6 000,00 €

Ces crédits doivent être inscrits par anticipation au budget car les dépenses à effectuer sont urgentes.

RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte ces ouvertures de crédits avant vote du Budget 2016.

Pour l'opération 108 « Magasin Produits Locaux » le montant est porté à 6 500 € (au lieu de 6 000 €) Monsieur le Maire rappelle qu'initialement c'est 50 000 € qui avaient été inscrits en 2015 au Budget.

L'ouverture du magasin est prévue pour fin avril – début mai. Un tour de service sera étudié pour les permanences du Samedi matin, tenues par des bénévoles dont les Conseillers Municipaux.

11° - QUESTIONS DIVERSES :

La 1^{ère} réunion de travail avec les différents entrepreneurs devant construire la salle omnisports a eu lieu *mercredi 24 février 2016*.

Le début des travaux est prévu semaine **10** ou **11** soit entre le 7 mars et le 14 mars 2016.



RAPPEL

☐ - COMMISSION DES FINANCES : **Jeudi 10 mars 2016** à **20 h 00** en Mairie
(*Comptes Administratifs Commune et Assainissement, Propositions de Budget 2016 en fonctionnement, Voirie investissement*).

☐ - PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : **Mardi 15 mars 2016** à **20 h 30** en Mairie

☐ - CONSEIL MUNICIPAL D'AVRIL : **Mardi 5 avril 2016** à **20 h 30** en Mairie



Pour les Conseillers Municipaux qui souhaitent consulter le rapport sur l'accessibilité des Établissements de 5^{ème} catégorie, 3 clés USB ont été chargées et sont disponibles en Mairie.

L'examen de ce document sera proposé à la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2016.